



Référentiel de données nationales sur les incidents Informations de sécurité

Données pour le Nouveau-Brunswick

provenant des pharmacies communautaires

Période de référence :
du 1^{er} avril 2025 au 30 sept 2025

1 592 rapports reçus

Phases du processus d'utilisation des médicaments dans lesquels des incidents ont été déclarés

Préparation/délivrance de prescription	1 139
Saisie de l'ordonnance	811
Prescription	127
Administration	63
Surveillance/suivi	20

« Sans objet » a été déclaré dans 128 incidents.

Types d'incidents (incluant les événements évités de justesse) (Les cinq principaux)

Mauvaise dose/fréquence	331
Mauvais médicament	265
Mauvaise quantité	265
Mauvais dosage/concentration	168
Mauvais patient	152

Le type d'erreur « autre » a été déclaré dans 184 incidents.

Niveaux de préjudice déclarés

Aucune erreur (p. ex. quasi-incident)	438
Aucun préjudice	1 074
Préjudice léger	70
Préjudice modéré	9
Préjudice grave	0
Décès	1

Apprentissage à l'échelle nationale

Les pharmacies communautaires du Nouveau-Brunswick prennent part aux initiatives d'apprentissage et d'amélioration afin de favoriser la sécurité des patients. La déclaration des incidents liés aux médicaments, dont les quasi-incidents, reflète une culture croissante de la sécurité au Canada.

Les incidents où un « **problème lié à l'éducation des patients** » constituait un facteur contributif potentiel constituent l'un des thèmes choisis pour ce bulletin de sécurité. Au Nouveau-Brunswick, dans ce sous-ensemble de déclarations (n=46), 11 % déclaraient un **préjudice léger ou modéré**.



Les conseils suivants permettent d'optimiser la participation du patient à l'administration de la prescription (pour recueillir de l'information) et au moment d'obtenir le médicament prescrit (pour partager l'information) :

CONSEIL DE SÉCURITÉ :

- Intégrer un pharmacien dans l'administration de la prescription pour faciliter la vérification clinique, notamment une double vérification préliminaire avec le patient (p. ex. pour confirmer le médicament, la dose, les indications et le mode d'emploi).
- Utiliser une approche centrée sur le patient lors de la consultation (p. ex. intégrer des questions ouvertes, confirmer les indications) lors des nouvelles ordonnances et du renouvellement des ordonnances.
- Au moment de remettre le médicament prescrit, montrer au patient/soignant le contenu et l'étiquette du flacon de médicaments pour confirmer sa compréhension du médicament et en vérifier une dernière fois l'exactitude.

L'analyse des données de l'ISMP Canada repose en grande partie sur l'examen des descriptions d'incidents. Nous tenons à remercier les déclarants pour les efforts qu'ils déploient afin de fournir des renseignements qui permettent de définir les enjeux émergents et de favoriser les occasions d'apprentissage partagé.

Vous trouverez d'autres recommandations de sécurité dans les Bulletins de sécurité de l'ISMP Canada :

<https://ismpcanada.ca/fr/safety-bulletins/>

APPRENDRE ✓ PARTAGER ✓ AGIR ✓

Plus de 17 000 déclarations d'incidents médicamenteux ont été soumises au Référentiel de données nationales sur les incidents pour les pharmacies communautaires (RDNI) du Nouveau-Brunswick depuis 2015.

Financement assuré par Santé Canada. Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement celles de Santé Canada.



New Brunswick College of Pharmacists
Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick

National Incident
Data Repository



Référentiel de données
nationales sur les incidents



CMIRPS
Canadian Medication Incident
Reporting and Prevention System



SCDPIM
Système canadien de déclaration et de
prévention des incidents médicamenteux